
NOTE #1
Revue historique :
Événements ayant conduit aux discussions de haut niveau
entre les États-Unis et le Canada sur le commerce

Le 1^{er} janvier 1989, les États-Unis (É.-U.) et le Canada ont mis en oeuvre l'Accord de libre-échange (ALÉ), s'engageant dans un processus d'élimination progressive, sur dix ans, de pratiquement tous les obstacles, tarifaires ou autres, au commerce entre ces deux pays. Cet Accord est devenu caduc le 1^{er} janvier 1994, avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui étendait l'Accord précédent au Mexique. L'élimination bilatérale des tarifs entre le Canada et les É.-U., dont il est question dans l'ALÉ ainsi que dans l'ALÉNA, a été réalisée le 1^{er} janvier 1998.

Le Canada et les É.-U. constituent l'un pour l'autre le principal marché d'exportation et le principal partenaire en investissement. En 1998, les échanges bilatéraux de biens et de services se sont chiffrés à environ un milliard \$US/1,5 milliard \$CAN par jour. Le Canada constitue le deuxième marché en importance pour les produits agricoles américains, les É.-U. le premier marché pour les produits agricoles canadiens. En 1998 toujours, les exportations américaines de denrées agricoles au Canada ont atteint un sommet de 7 milliards \$US (10,4 milliards \$CAN), ce qui constituait une augmentation de 3 pour cent/11 pour cent en comparaison de 1997. Les exportations agricoles aux É.-U. se sont chiffrées à 7,7 milliards \$US (11,4 milliards \$CAN) en 1998, ce qui représentait une augmentation de 5 pour cent/12 pour cent en comparaison de 1997.

Avec l'ALÉ et l'ALÉNA, le développement des échanges bilatéraux et l'abolition des tarifs et d'autres mesures douanières se sont traduits par une intensification de l'examen des facteurs agissant sur la compétitivité du secteur agricole dans chacun de ces pays. La baisse mondiale du prix des denrées agricoles et la perte de revenu agricole subséquente ont contribué à exacerber les tensions sur le plan des échanges bilatéraux et ont incité les producteurs agricoles à concentrer leur attention sur les enjeux liés à la compétitivité à l'automne de 1998. Dans ce contexte, les producteurs se sont plaints de ce que l'offre de pesticides diffère entre les deux pays, une situation susceptible de nuire au secteur agricole de l'un des deux pays. En outre, les écarts entre les concentrations admissibles de résidus de pesticides dans les produits agricoles, décrétées par chaque pays, ont avivé les frustrations de part et d'autre de la frontière. Aux É.-U., le législateur a adopté des mesures visant à calmer les craintes et la frustration des producteurs.

Des hauts fonctionnaires américains et canadiens ont tenu une série de rencontres sur des questions relatives au commerce des denrées agricoles, notamment sur les pesticides. Le 4 décembre 1998, le Canada et les É.-U. ont convenu d'appliquer un protocole d'entente définissant les mesures que les deux pays acceptaient d'appliquer en vue de régler plusieurs de ces problèmes. Dans le cas des pesticides, ils ont décidé de tenir une réunion portant sur le marché nord-américain des pesticides, afin d'établir le dialogue entre toutes les parties intéressées sur la façon de répondre aux préoccupations des producteurs et d'atténuer le plus possible les irritants attribuables à ces différences.